

D.E.S.I.R. Développement de l'Economie Sociale Inter Régional



Regroupements transfrontaliers d'entreprises

	GEIE (groupement européen d'intérêt économique)	SEC (société coopérative européenne)	SPE (société privée européenne) 1er juillet 2010	SE (société européenne)
Droit applicable	Règlement (CEE) n°2137/85 du Conseil du 25 juillet 1985	Règlement (CE) n°1435/2003 du Conseil du 22 juillet 2003	Proposition de règlement du Conseil présentée par la Commission	Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001
Objectif	Faciliter ou développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité	Satisfaire des besoin et/ou le développement des activités éco et /ou sociales de ses membres. Favoriser la participation des membres dans une ou plusieurs SEC et/ou coopératives nationales	Renforcer la compétitivité des PME. Exercice d'activités commerciales	Réorganisation des activités des entreprises au niveau de l'UE. Coopération accentuée d'entres des EM.
Constitution et composition	Adhésion de toute personne physique ou morale Min de 2 entités de 2 EM différents Effectif max de 500 pers	Adhésion de toute personne physique ou morale Min de 2 entités de 2 EM différents Pas d'effectif plafonné	Toute personnes physique et/ou entité juridique (art 48 TCE "art 54 TFUE" et SE, SEC, GEIE, SPE)	SA et SARL de 2 EM différents SE filiale par toute entité juridique avec un min de 2 de 2 EM différents

	GEIE (groupement européen d'intérêt économique)	SEC (société coopérative européenne)	SPE (société privée européenne) 1er juillet 2010	SE (société européenne)
Personnalité juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Loi applicable	Loi interne de l'Etat du siège fixé par le contrat de groupement	Loi interne de l'Etat du siège fixé par le contrat de la SEC	Loi interne de l'Etat membre du siège de la SPE	Loi interne de l'Etat membre du siège de la SE
Capital	Aucun	Min de 30 000 euros	Min de 1 euro	Min de 120 000 euros
Forme juridique	Le groupement est une forme en soi, juste indiquer la forme juridique de chacun des membres	Société coopérative	Société à responsabilité limité	Société anonyme